

AVIS AUX ETUDIANTS

Les conditions de la dérogation pour avoir des modules supplémentaires

Il est porté à la connaissance des étudiants inscrits à la faculté des sciences Juridiques, Economiques et Sociales Ain Sebaâ – Licence Fondamentales – toutes les filière- que :

Selon la réglementation Actuelle (CNPN-2014) et le NP complémentaire approuvé par le C.U (23/07/2015) ; La dérogation pour avoir des modules supplémentaires peut être accordée aux étudiants qui remplissent les conditions suivants :

| Inscription | Conditions à remplir | Nombre de modules permis |
|-------------|--|--------------------------|
| En S3 et S4 | Réinscrits S1 et S3 Réinscrits S2 et S4 | 7 modules maximum |
| En S5 et S6 | Les semestres :S1 et S2 sont validés | 10 modules maximum |